



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E13744

VALABLE JUSQU'AU 18/11/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COGNAC 381 421 544

Siret : 381 421 544 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0012061

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 49579E1244000/001 504263/41

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 49579E1244000/001 504263/41

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : ETS PIERRE PEROT

ZA DE LA HAUTE SARRAZINE
6 RUE DE L'ARTISANAT
16100 COGNAC

Téléphone : 05 45 82 76 73

Portable :

Site Internet : www.perot.fr

E-mail : contact@entreprise-perot.com

Responsabilité légale :

PEROT SEBASTIEN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.